



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
20 juillet 2020
Français
Original : anglais

Dixième session

Vienne, 12-16 octobre 2020

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de l'application de la Convention
des Nations Unies contre la criminalité
transnationale organisée et des Protocoles
s'y rapportant : Protocole visant à prévenir,
réprimer et punir la traite des personnes,
en particulier des femmes et des enfants**

Activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Rapport du Secrétariat

I. Introduction

1. Le présent rapport vise à informer la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à sa dixième session, des activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour promouvoir et appuyer l'application du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, depuis la neuvième session de la Conférence, en octobre 2018.
2. Le Protocole relatif à la traite des personnes compte au total 178 parties. Depuis la neuvième session de la Conférence des Parties, cinq autres États ont adhéré au Protocole : les Palaos et le Bangladesh sont devenus parties en 2019, le Brunei Darussalam, le Népal et les Comores en 2020.
3. L'ONUDD met en œuvre une stratégie globale de lutte contre la traite des personnes visant à promouvoir et à soutenir la mise en œuvre du Protocole par l'établissement de politiques et de normes, le renforcement des connaissances, la coopération et la coordination interinstitutions, ainsi que la coopération technique. Les activités de coopération technique englobent la fourniture d'une assistance législative aux États, l'élaboration de stratégies nationales et la coordination, la recherche et la collecte de données sur la traite des personnes, le renforcement des mesures de justice pénale prises par les États, la promotion de la coopération

* CTOC/COP/2020/1.



internationale, l'amélioration de la prévention de la criminalité et de la sensibilisation et le renforcement de la protection et de l'aide aux victimes.

4. Depuis octobre 2018, l'ONUDC, dans le cadre de son programme mondial contre la traite des personnes, a dispensé une formation à 2 692 praticiens de la justice pénale, fonctionnaires et représentants de la société civile (935 femmes et 1 466 hommes, ainsi que 291 personnes lors d'activités pour lesquelles aucune ventilation par sexe n'était disponible). Des activités de coopération technique ciblées ont ainsi été menées dans 26 pays¹ et 63 pays au total ont été représentés dans des activités de l'ONUDC menées à l'échelle nationale ou régionale, axées sur la traite des personnes uniquement, ou sur la traite des personnes et le trafic de migrants. En 2019, dans le cadre du Programme mondial, l'initiative régionale TRACK4TIP (Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking within migration flows) a été lancée dans huit pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes² afin de renforcer les mesures de la justice pénale pour lutter contre la traite des personnes parmi les flux de migrants vénézuéliens dans la région. Dans le cadre de son Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (GLO.ACT), l'ONUDC a mené plus d'une centaine d'activités dans 16 pays, axées soit sur la traite des personnes, ou couvrant à la fois la traite des personnes et le trafic de migrants. Il s'agissait notamment de formations destinées à renforcer les capacités des professionnels et des fonctionnaires concernés et de la mise au point de programmes d'enseignement sur mesure en coopération avec des institutions nationales de formation judiciaire.

II. Activités destinées à aider les États à appliquer le Protocole

A. Établissement de politiques et de normes et coopération et coordination interinstitutions

5. L'ONUDC a continué à fournir des conseils et un appui fondé sur les connaissances aux organes et mécanismes intergouvernementaux, aux organismes des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales régionales pour promouvoir et mettre en œuvre les objectifs du Protocole relatif à la traite des personnes et favoriser les synergies et les partenariats dans ce domaine.

1. Appui aux organes intergouvernementaux

Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

6. Pour faciliter les travaux du Groupe de travail sur la traite des personnes à sa neuvième réunion, qui s'est tenue à Vienne du 9 au 11 septembre 2019, l'ONUDC a rédigé des documents d'information sur les mesures de prévention de la criminalité relatives à la traite des personnes, y compris les bonnes pratiques et les lacunes et difficultés dans la lutte contre la traite des personnes (CTOC/COP/WG.4/2019/2), et sur le rôle des agents diplomatiques et consulaires ou attachés de liaison dans les missions diplomatiques et consulaires dans la lutte contre la traite des personnes (CTOC/COP/WG.4/2019/3).

7. Pour faciliter les travaux du Groupe de travail à sa dixième réunion, qui doit se tenir à Vienne les 10 et 11 septembre 2020, l'ONUDC a établi des documents d'information sur l'adoption de mesures de justice pénale appropriées pour les personnes qui ont été contraintes de commettre des infractions du fait de leur

¹ Algérie, Angola, Aruba, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Colombie, Congo, Curaçao, Équateur, État de Palestine, Fidji, Guinée, Inde, Malawi, Mali, Monaco, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République de Moldova, République dominicaine, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago et Zambie.

² Aruba, Brésil, Colombie, Curaçao, Équateur, Pérou, République dominicaine, et Trinité-et-Tobago.

condition de victimes de la traite (CTOC/COP/WG.4/2020/2) et sur les meilleures pratiques en matière d'enquêtes conjointes et de poursuites spécialisées (CTOC/COP/WG.4/2020/3).

8. L'ONUDC a également soutenu l'élaboration, par le Groupe de travail, d'un questionnaire pour l'examen de l'application du Protocole relatif à la traite des personnes, qui a été harmonisé avec les questionnaires portant sur la Convention contre la criminalité organisée et ses autres protocoles, conformément aux résolutions 8/2 et 9/1 de la Conférence.

9. À cet égard, l'ONUDC a fourni un appui fonctionnel aux réunions du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée créé conformément à la résolution 9/1 de la Conférence, qui se sont tenues à Vienne du 9 au 11 octobre 2019 et du 13 au 15 juillet 2020, ainsi qu'aux consultations informelles tenues les 18 et 19 février 2020 et sous forme virtuelle les 22 et 27 avril 2020, et en a assuré le service. Au cours de ces réunions, les États parties ont examiné de manière approfondie le questionnaire d'auto-évaluation pour l'examen de l'application du Protocole relatif à la traite des personnes, ainsi que son harmonisation avec les questionnaires d'auto-évaluation portant sur la Convention contre la criminalité organisée et ses autres protocoles, conformément aux résolutions 8/2 et 9/1 de la Conférence.

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

10. À sa vingt-huitième session, tenue du 20 au 24 mai 2019, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a recommandé au Conseil économique et social, en vue de son adoption par l'Assemblée générale, un projet de résolution sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles visant les enfants sur Internet, dans lequel, entre autres, les États Membres étaient invités à ratifier la Convention contre la criminalité organisée et le Protocole relatif à la traite des personnes, en tenant compte du rôle de ces instruments dans la lutte contre la traite des enfants, notamment à des fins d'exploitation sexuelle³.

11. Afin de promouvoir le Protocole et de partager les mesures de mise en œuvre prometteuses, l'ONUDC a coorganisé plusieurs réunions d'experts en marge de la session ou y a contribué, y compris les suivantes : manifestation de haut niveau intitulée « Coopération UE-ONUDC : prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic de migrants », tenue le 20 mai 2019 ; « Combattre les crimes haineux contre les réfugiés et les migrants en Europe et dans la région Asie-Pacifique », tenue le 22 mai ; « Le rôle de la technologie dans la facilitation et la lutte contre l'exploitation sexuelle », tenue le 22 mai ; et « Le chaînon manquant : comment les universités contribuent à transformer les pratiques de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants », tenue le 23 mai.

12. La vingt-neuvième session de la Commission, qui devait se tenir du 18 au 22 mai 2020, a été reportée en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

13. Le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui devait se tenir à Kyoto (Japon) du 20 au 27 avril 2020, a été reporté en raison de la pandémie de COVID-19. L'ONUDC a toutefois établi un document d'information pertinent sur les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité (A/CONF.234/11), à l'appui des débats thématiques. Ce document explique, entre autres, comment la technologie (y compris les technologies de l'information et des communications) est de plus en plus souvent utilisée par les trafiquants pour recruter et exploiter les victimes et par les forces de l'ordre pour enquêter sur les infractions de traite.

³ Voir la résolution 74/174 de l'Assemblée générale, adoptée le 18 décembre 2019.

Assemblée générale

14. Au cours de la période considérée, l'ONU DC a fourni un appui technique aux États Membres dans le cadre de discussions qui ont abouti à l'élaboration et à l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la traite des personnes et à la mise en œuvre du Protocole relatif à la traite des personnes et du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

15. À sa soixante-treizième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution [73/195](#), par laquelle elle a approuvé le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. L'objectif 10 du Pacte mondial concerne notamment l'engagement pris par les États Membres de prendre des mesures législatives et autres pour prévenir, combattre et éliminer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales. Les États Membres se sont également engagés à prendre en considération les recommandations du Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes de l'ONU DC et d'autres documents pertinents de l'ONU DC lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de mesures nationales et régionales relatives à la traite des personnes⁴. L'ONU DC a activement contribué au processus qui a abouti à l'adoption du Pacte mondial, notamment en apportant une contribution de fond sur des sujets liés à la traite des personnes et au trafic de migrants. Il est également devenu membre du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations, à qui le Secrétaire général a donné pour mission d'aider les États à mettre en œuvre le Pacte mondial.

16. Toujours à sa soixante-treizième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution [73/189](#), intitulée « Adoption de mesures efficaces et renforcement et promotion de la coopération internationale concernant le don et la transplantation d'organes pour prévenir et combattre la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes et de trafic d'organes humains ». En 2020, l'ONU DC a dirigé la rédaction d'un rapport du Secrétaire général sur l'application de cette résolution ([A/75/115](#)), qui sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-quinzième session. Ce rapport fournit des informations générales sur la traite des personnes aux fins de prélèvement d'organes, ainsi que sur le trafic d'organes humains, et résume les activités menées dans ce domaine par des organismes des Nations Unies en matière d'assistance technique, de recherche et d'élaboration de politiques.

17. À la même session, l'Assemblée générale a également adopté la résolution [73/146](#), sur la traite des femmes et des filles. Dans cette résolution, l'Assemblée a engagé les États à ratifier le Protocole relatif à la traite des personnes, ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents ; à coopérer, notamment en partageant le plus largement possible leurs connaissances, leurs compétences techniques et leurs meilleures pratiques ; à redoubler d'efforts pour prévenir et combattre, en vue de l'éliminer, la demande qui est à l'origine de la traite des femmes et des filles vouées à toutes les formes d'exploitation ; à renforcer les mesures visant à réaliser l'égalité des sexes et à donner aux femmes et aux filles les moyens de se prendre en charge ; et à tenir compte des difficultés que soulèvent les nouvelles méthodes de recrutement des victimes de la traite des êtres humains, telles que l'utilisation abusive d'Internet par les trafiquants, en particulier pour recruter des enfants.

18. À sa soixante-quatorzième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution [74/176](#), sur l'amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes. Dans cette résolution, l'Assemblée s'est félicitée de l'action menée par l'ONU DC, en coopération avec le système des Nations Unies et les organisations internationales compétentes, notamment dans le cadre du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, pour coordonner les réponses politiques et aider les États Membres à s'attaquer aux défis persistants et aux nouvelles tendances qui se font jour dans le domaine de la traite des personnes. L'Assemblée a également demandé aux États Membres de s'attaquer, entre autres, aux facteurs exposant les

⁴ Résolution [73/195](#) de l'Assemblée générale, annexe, par. 26 b).

personnes à la traite dans les pays d'origine, de transit et de destination ; d'appuyer, au moyen de partenariats public-privé, les activités de prévention ; et de prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales.

Conseil de sécurité

19. En octobre 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2437 \(2018\)](#) concernant le trafic de migrants et la traite des personnes ainsi que l'inspection et la saisie de navires au large des côtes libyennes. Dans cette résolution, il a condamné tous les actes de trafic de migrants et de traite d'êtres humains ayant le territoire libyen et le large des côtes libyennes comme destination, zone de transit ou point de départ. Par la suite, en octobre 2019, le Conseil a adopté la résolution [2491 \(2019\)](#), dans laquelle il a réaffirmé qu'il fallait mettre fin à l'expansion actuelle du trafic de migrants et de la traite des êtres humains en Méditerranée au large des côtes libyennes, et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur l'application de la résolution. L'ONUSC a contribué à la rédaction de deux rapports du Secrétaire général sur l'application de ces résolutions, axés sur les efforts internationaux de lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes dans la région, y compris la collecte de données et les activités de renforcement des capacités.

20. En juillet 2019, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2482 \(2019\)](#), dans laquelle il a engagé les États Membres à veiller à ce que la qualification pénale de la traite des personnes soit à la mesure de la gravité de cette infraction ; à enquêter sur les réseaux criminels organisés impliqués dans la traite des personnes, à les désorganiser et à les démanteler, conformément à la législation nationale, et notamment aux lois contre le blanchiment d'argent et la corruption et, le cas échéant, aux lois relatives à la lutte contre le terrorisme ; et à renforcer leur capacité de mener activement des enquêtes financières en vue de repérer et désorganiser les réseaux de traite des personnes et de découvrir leurs liens éventuels avec le terrorisme. Dans cette résolution, le Conseil a également engagé les États Membres à garantir que des mesures soient en place contre tous les types de traite des personnes, y compris quand ces faits sont commis dans des situations de conflit armé ou par des groupes armés ou terroristes en vue de financer le terrorisme ou au service de leurs objectifs stratégiques, et à envisager d'établir leur compétence à l'égard de ces faits en vue de mettre fin à l'impunité de leurs auteurs.

21. En 2019, en réponse à une analyse de situation spécifique et aux résolutions [2331 \(2016\)](#) et [2388 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, l'ONUSC, en partenariat avec le Service intégré de formation du Département des opérations de paix et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), a élaboré et lancé un module de formation sur la traite des personnes et le trafic de migrants à l'intention des policiers des Nations Unies déployés dans le cadre de la MINUSMA. Ce module a permis de renforcer les capacités du personnel de la police des Nations Unies déployé dans le cadre de la MINUSMA pour détecter les cas de traite des personnes et de trafic de migrants et y faire face, comme en témoignent l'augmentation des cas détectés et le soutien accru apporté aux services locaux de détection et de répression dans leurs opérations de lutte contre la traite.

Autres mécanismes intergouvernementaux

22. L'ONUSC a soutenu les efforts déployés par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes aux fins de l'élaboration d'une recommandation générale sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations mondiales. Plus précisément, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Office a appuyé l'organisation d'une réunion régionale à Vienne en janvier 2020, à laquelle ont participé des experts d'Europe orientale et d'Asie centrale, représentant une vingtaine d'organisations internationales et non gouvernementales, dont les contributions ont permis d'enrichir le projet de recommandation générale. L'ONUSC a continué d'aider le HCDH et le

Comité à organiser d'autres activités régionales en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud afin d'enrichir davantage la recommandation générale. Il a également coordonné un examen interne et a fourni des commentaires au Comité dans un document officiel en mai 2020⁵.

2. Participation aux mécanismes de coordination et de coopération interinstitutions et régionales

23. L'ONUDC collabore étroitement avec d'autres organisations intergouvernementales appartenant ou non au système des Nations Unies et agit à la fois aux niveaux international et régional. Il a signé plusieurs mémorandums d'accord avec des organisations dont les activités principales et les compétences touchaient à la prévention de la traite des personnes et à la lutte contre ce fléau. Il participe en outre activement aux travaux d'organisations de la société civile et d'universités sur ce thème pour améliorer les stratégies de lutte contre la traite. L'ONUDC a par ailleurs apporté son expertise à plusieurs forums internationaux et régionaux, y compris la Conférence de Vienne sur les migrations, organisée en novembre 2019 par le Centre international pour le développement des politiques migratoires ; les dix-neuvième et vingtième conférences de l'Alliance contre la traite des personnes, organisées par l'OSCE en avril 2019 et juillet 2020, respectivement ; le Forum sur les entreprises et les droits de l'homme en novembre 2019 ; et les réunions du groupe de coordination mondiale de l'Alliance 8.7, tenues en novembre 2019 et en mai 2020.

Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes

24. À la suite de la première réunion du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes au niveau de la direction des agences et organisations partenaires des Nations Unies, qui s'est tenue à Londres en mai 2018, l'ONUDC a continué d'assurer la coordination permanente et le secrétariat du Groupe⁶. Parmi les progrès réalisés, on peut noter que l'engagement du Groupe, qui comprend désormais 27 entités, a gagné en ampleur et en profondeur. Au cours de la période considérée, les nouveaux membres comptaient le Conseil de l'Europe, la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, l'Union internationale des télécommunications, le Conseil des États de la mer Baltique et l'Organisation des États américains, ce qui a permis d'élargir la portée géographique et régionale des travaux interinstitutions contre la traite des personnes.

25. En 2019 et 2020, l'ONUDC a facilité la première formule de coprésidence du Groupe de coordination entre un organisme des Nations Unies et une organisation régionale, à savoir l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'OSCE. Le Groupe a renforcé la cohérence des politiques de diverses organisations internationales spécialisées et a aidé les États, la société civile et les praticiens à mettre en place des réponses multipartites, son vaste réseau et sa couverture étendue ayant permis de créer des synergies entre les entités, y compris au niveau national.

26. Au cours de la période considérée, le Groupe de coordination a amélioré ses résultats et renforcé ses activités grâce à l'adoption d'un plan de travail biennal administré par son secrétariat, sous la direction de l'ONUDC. Il s'agit par exemple d'orientations destinées aux États Membres et aux praticiens sur les difficultés persistantes et nouvelles liées à la traite de personnes, telles que les liens existants entre la technologie et la traite, ainsi que sur la mise en œuvre du principe de non-punition des victimes de la traite et sur la traite à des fins de travail forcé. Des notes d'orientation connexes ont été publiées en juillet 2019, mars 2020 et juin 2020,

⁵ Disponible à l'adresse suivante :

www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CEDAW/TraffickingGlobalMigration/UNOrganisations/UNODC-DTA_on_General_Recommendation_Annex1.docx.

⁶ Voir la résolution 72/195 de l'Assemblée générale. Pour de plus amples informations sur la réunion au niveau de la direction, voir <https://icat.network/events/first-high-level-meeting-icat-promotes-better-coordination-end-human-trafficking>.

et des activités de sensibilisation et d'information ont été organisées en marge de mécanismes intergouvernementaux, tels que le forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2019 et le débat de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale en septembre 2019⁷.

27. Par ailleurs, le Groupe de coordination a lancé une concertation visant à améliorer les mesures prises par les secteurs public et privé pour lutter contre la traite dans les chaînes d'approvisionnement par le biais de pratiques de passation de marché durables. Le 9 septembre 2019, un groupe multipartite d'experts et de praticiens nationaux a présenté des informations aux représentants des États en marge de la réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes. En février 2020, en coopération avec le Groupe d'Amis unis contre la traite des êtres humains, le Groupe de coordination a mené un débat politique sur la lutte contre la traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement, en marge de la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme à Genève. La discussion a également porté sur le rôle des partenariats public-privé. En réponse au rapport du Secrétaire général en application de la résolution 72/195 de l'Assemblée générale, intitulée « Amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes » (A/74/127), le Groupe de coordination a continué de faciliter les possibilités permettant de renforcer les stratégies de réduction des risques de traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement des organisations internationales et régionales, afin de réduire au minimum le risque que leurs vendeurs ou fournisseurs se livrent à la traite des personnes à des fins d'exploitation par le travail, ainsi qu'à d'autres types d'exploitation, conformément aux résolutions 2331 (2016) et 2388 (2017) du Conseil de sécurité.

28. Conformément à son mandat, le Groupe de coordination a continué de participer aux mécanismes intergouvernementaux pertinents. En 2019, il a présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes un document conjoint sur le projet de recommandation générale concernant la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations mondiales⁸ et en 2020, il a présenté des commentaires sur le projet initial, soulignant l'importance des mesures de la justice pénale et de la prise en compte de la demande de biens ou de services produits ou fournis par les victimes de la traite⁹. En juin 2020, à la demande de l'Union européenne, il a élaboré une contribution commune à une consultation ciblée pour la nouvelle stratégie de l'Union européenne en vue de l'éradication de la traite d'êtres humains.

29. Depuis l'apparition de la COVID-19, l'ONUDC a demandé au Groupe de coordination de participer à l'évaluation des divers effets de la pandémie sur la traite des personnes afin de formuler des positions et de prendre des mesures ciblées. Grâce à un appel à l'action spécifique, le secrétariat du Groupe a recensé et regroupé les ressources clef et établi une liste qui sera continuellement mise à jour. En mai 2020, le secrétariat du Groupe de coordination a également coorganisé un webinaire d'experts pour examiner les applications technologiques permettant de lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle des enfants en ligne à l'ère de la COVID-19, et a prodigué des conseils aux fonctionnaires et au personnel de l'Organisation des Nations Unies, y compris au niveau national, contribuant ainsi à la cohérence de l'action sur le terrain.

⁷ Afin d'accroître la distribution et la diffusion de ses recommandations et outils politiques, le Groupe de coordination a également publié des rapports périodiques et une fiche d'information décrivant son mandat, son travail et sa composition, ainsi que le premier rapport annuel de la présidence, accessible au public, couvrant les principales réalisations et évolutions sous la coprésidence de l'OSCE et de ONU-Femmes en 2019. Tous ses produits sont facilement accessibles sur son site Web et sont disponibles en plusieurs langues. Voir le catalogue des publications du Groupe à l'adresse https://icat.network/sites/default/files/publications/documents/ICAT%20publications%20catalogue_%20May2020_1.pdf.

⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://icat.network/sites/default/files/publications/documents/ICAT%20submission%20to%20CE DAW.pdf>.

⁹ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Publications/Traffickingen.pdf.

30. Dans sa résolution 74/176, adoptée en décembre 2019, l'Assemblée générale a salué la première réunion du Groupe de coordination à l'intention de la direction et a prié l'ONUDC, en sa qualité de coordonnateur du Groupe, de continuer d'organiser régulièrement de telles réunions. En 2020, le Groupe a commencé à préparer une deuxième réunion à l'intention de la direction, en novembre 2020, qui vise à faire le point sur ses derniers travaux d'élaboration de politiques et à discuter d'une stratégie à moyen terme marquant le vingtième anniversaire du Protocole relatif à la traite des personnes, ainsi que de stratégies de financement durable.

Réseau des Nations Unies sur les migrations

31. Au cours de la période considérée, l'ONUDC s'est engagé en tant que membre du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations, aux côtés de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du HCDH, du Département des affaires sociales et économiques, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. En décembre 2019, l'Office a participé à la réunion annuelle du Réseau à Genève pour faire le bilan de la première année depuis l'adoption du Pacte mondial sur les migrations et a pris part à la consultation sur les examens régionaux de la mise en œuvre du Pacte mondial pour discuter de stratégies à l'appui du processus d'examen de la mise en œuvre, qui commencera au début de 2020 et sera coordonné par les cinq commissions économiques avec l'appui du Réseau élargi.

32. À l'échelle régionale, l'ONUDC fait partie des réseaux des Nations Unies sur les migrations établis aux niveaux régional et national, notamment en Amérique latine, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique australe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi que de la coalition thématique sur les grands mouvements de personnes, les déplacements et la résilience pour l'Europe et l'Asie centrale, et a régulièrement participé aux réunions de son groupe de travail sur les migrations mixtes.

33. L'ONUDC a en outre contribué à la création de plus de 15 réseaux nationaux et régionaux sur les migrations et soutenu leurs activités, y compris des coalitions thématiques, travaillant en étroite collaboration avec les interlocuteurs gouvernementaux en vue de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et de son mécanisme d'examen.

Coopération avec les organisations et mécanismes régionaux

34. En Europe, l'ONUDC collabore étroitement avec l'OSCE, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. L'Office est membre de l'Équipe d'experts chargée de la coordination de l'Alliance contre la traite des personnes, dirigée par l'OSCE, et participe activement à ses réunions annuelles, ainsi qu'à la conférence annuelle connexe de l'Alliance de l'OSCE contre la traite des personnes.

35. En Amérique latine, l'ONUDC participe au groupe de protection lié à « Response for Venezuelans », la plateforme de coordination régionale pour les migrants et les réfugiés de la République bolivarienne du Venezuela, dirigée au niveau régional par l'OIM et le HCR. Il a contribué à l'inclusion de mesures relatives aux poursuites en matière traite de personnes et de trafic de migrants dans le plan d'intervention régional récemment mis à jour pour les réfugiés et les migrants de la République bolivarienne du Venezuela afin de répondre aux défis auxquels doivent faire face les migrants et les réfugiés en raison de la pandémie de COVID-19.

36. Dans la région Asie-Pacifique, l'ONUDC a continué de contribuer au Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Conjointement avec les 48 autres membres, il a participé activement à un dialogue politique de haut niveau et à des activités pratiques de renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire du Bureau régional d'appui, de ses groupes de travail et de l'Équipe spéciale sur la planification et la

préparation. Il a en outre participé aux consultations régionales du Forum mondial sur la migration et le développement tenues en juin et juillet 2020.

37. À l'appui du Groupe de cinq pays du Sahel, l'ONUSUDC a organisé, au Burkina Faso, du 29 au 31 juillet 2019, une réunion régionale de la Plateforme de coopération en matière de sécurité du G5 Sahel sur l'échange d'informations relatives aux affaires de traite des personnes et de trafic de migrants. Des recommandations ont été formulées sur la collecte et le partage des données aux niveaux national et régional. La réunion de haut niveau a rassemblé les parties prenantes de la plateforme nationale, y compris des représentants des forces de police nationales et des bureaux centraux nationaux et régionaux de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'ONUSUDC organise des formations en ligne relatives à l'assistance virtuelle pour la Plateforme, à l'appui de la collecte de renseignements sur le trafic de migrants et la traite de personnes. Le premier webinaire a eu lieu en avril 2020.

38. En Afrique de l'Ouest, l'ONUSUDC, en sa qualité de secrétariat permanent du mécanisme de suivi de la déclaration conjointe de Niamey du 16 mars 2018 sur la lutte contre le trafic de migrants et la traite de personnes, a organisé et fourni un appui technique, en mars 2019, dans le cadre de la première conférence régionale visant à établir le mécanisme de suivi permanent de la déclaration conjointe à Dakar. La réunion a rassemblé les points focaux des États africains et européens signataires de la déclaration conjointe : Allemagne, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Gambie, Guinée, Italie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal et Tchad. L'Union européenne était également représentée en tant que partenaire multilatéral. L'ONUSUDC a présenté une série d'activités mises au point par les États Membres pour prévenir et combattre la traite de personnes et le trafic de migrants aux niveaux national, régional et international. Il a également présenté un tableau d'indicateurs et d'objectifs visant à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des recommandations de la déclaration conjointe de Niamey.

39. En octobre 2019, l'ONUSUDC a facilité l'organisation de la deuxième conférence régionale des directeurs généraux et hauts commandants des forces de sécurité intérieure et des hauts fonctionnaires de justice sur le mécanisme de suivi permanent de la déclaration conjointe de Niamey, qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire). À cette occasion, des hauts fonctionnaires des États signataires de la déclaration conjointe ont examiné les mesures prises pour lutter contre la traite de personnes et le trafic de migrants et ont formulé de nouvelles recommandations pour lutter efficacement contre ces activités criminelles. La réunion de haut niveau a été l'occasion pour l'ONUSUDC de présenter son initiative relative aux magistrats de liaison, y compris les résultats obtenus, les enseignements tirés et les défis à relever. Cette initiative contribue à renforcer la coopération judiciaire internationale entre les pays européens et ouest-africains pour lutter contre la traite de personnes et le trafic de migrants, et plus particulièrement à rationaliser les procédures pour faciliter l'entraide judiciaire entre les États membres.

3. Élaboration d'outils de connaissance, d'outils normatifs et de directives de politique générale

40. L'ONUSUDC a continué de produire, à l'intention des praticiens, des matériels normatifs spécialisés destinés à fournir des orientations sur la manière de repérer les cas de traite des personnes, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites, ainsi que sur la protection et l'assistance aux victimes de la traite et aux migrants vulnérables.

41. En 2020, il a finalisé les révisions de la Loi type contre la traite des personnes et du guide législatif sur le Protocole relatif à la traite des personnes, deux des principaux documents d'orientation élaborés pour aider les États membres à mieux lutter contre la traite des personnes et à remplir leurs obligations au titre du Protocole. Ces exercices, qui étaient le résultat d'un processus de consultation avec des experts

de la lutte contre la traite d'êtres humains facilité par l'ONUUDC, ont permis de mettre en commun des données d'expérience provenant de différents contextes géographiques et législatifs. Un document de réflexion connexe sur la définition juridique internationale de la traite des personnes a été publié fin 2018. Au moment de la rédaction du présent rapport, les travaux se poursuivaient en vue de l'élaboration d'un manuel sur la coopération juridique internationale en matière de traite des personnes.

42. L'ONUUDC a continué à étendre le portail d'information sur la traite des personnes, alimenté par le portail SHERLOC (Sharing Electronic Resources and Laws on Crime). Ce portail comprend trois bases de données : une base de données sur la jurisprudence, qui comptait 1 525 affaires dans 113 pays en juin 2020 ; une base de données sur la législation, qui rassemblait 553 textes législatifs de 142 pays en juin 2020 ; et une base de données bibliographiques contenant 125 entrées. Le portail de connaissances est un outil destiné aux enquêteurs de police, aux procureurs et aux juges ; un outil de suivi pour les décideurs ; un outil de sensibilisation du public et des médias ; et un outil d'information pour les chercheurs et tous ceux qui luttent contre la traite des personnes. À la suite de la publication de la version anglaise de *Questions de preuve dans les affaires de traite des personnes : Précis de jurisprudence* en octobre 2016, les traductions française, russe, espagnole, portugaise et monténégrine ont été achevées, et la traduction en thaï a été entamée. En outre, l'ONUUDC a mis au point une méthode de formation reposant sur des procès fictifs et élaboré des documents supplémentaires pour adapter le précis de jurisprudence afin de l'utiliser dans des activités d'assistance technique. L'ONUUDC a également encouragé les partenariats avec les États Membres, les organisations internationales, les institutions universitaires, la société civile et les cabinets juridiques internationaux afin d'étoffer davantage le portail de connaissances.

43. S'agissant de l'initiative Éducation pour la justice, dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'ONUUDC a mis au point une série d'outils pédagogiques destinés à donner aux enseignants les moyens de former à la prochaine génération à des sujets liés à la prévention de la criminalité et à la promotion de l'état de droit. Ces supports ont été mis au point pour les niveaux primaire, secondaire et tertiaire et peuvent être utilisés directement ou adaptés aux contextes nationaux. Au niveau du primaire, les activités menées par l'ONUUDC visaient à promouvoir et à enseigner des valeurs telles que l'acceptation, l'intégrité, le respect et l'équité. Une série de vidéos animées, de bandes dessinées et de livres à colorier intitulée « Les Zorbs » a été élaborée pour aider les enfants à comprendre l'exploitation, y compris la traite d'êtres humains. Pour l'enseignement secondaire, l'ONUUDC a élaboré une vidéo et un guide de l'enseignant visant à amener les élèves de 13 à 18 ans à comprendre de manière critique la signification et les conséquences de la traite de personnes. En outre, une série de bandes dessinées intitulée « San Servolo » a été mise au point afin de rendre le sujet de la traite des personnes accessible et engageant, tout comme un jeu de société appelé « Enredados » pour sensibiliser les étudiants à différents aspects de la traite des personnes, tels que la vulnérabilité et la collaboration avec les autorités. Au niveau tertiaire, l'ONUUDC s'est associé à plus d'une centaine d'universitaires et a mis au point neuf modules évalués par des pairs sur la traite des personnes (cinq modules étant consacrés exclusivement à la traite des personnes et quatre à la traite des personnes et au trafic de migrants), accompagnés d'un guide pédagogique. Un ensemble de trois vidéos a été mis au point, comme matériel pédagogique d'appui, présentant la traite des personnes et le trafic de migrants, les droits humains et le genre. Enfin, deux modules supplémentaires, abordant la question d'un point de vue régional, ont été élaborés pour adapter le matériel aux contextes régionaux, l'un en espagnol pour l'Amérique latine et l'autre en français pour l'Afrique francophone.

44. L'ONUUDC continue d'élargir la base de connaissances sur les mesures contre la traite de personnes. Parmi les exemples, on peut citer l'élaboration d'une étude sur le concept d'« hébergement » visant à favoriser une meilleure compréhension de la définition juridique internationale de la traite des personnes, comme le préconise le

Groupe de travail sur la traite des personnes. L'étude donnera un aperçu des pratiques mises en œuvre par les États et proposera des orientations politiques qui pourraient être examinées plus avant par les États Membres et les praticiens. L'ONU DC réalise en outre une analyse des femmes délinquantes impliquées dans des affaires de traite à des fins d'exploitation sexuelle ayant précédemment été exploitées, pour étudier la façon dont ces délinquantes sont traitées dans la jurisprudence.

45. En avril 2020, l'ONU DC a publié un dossier concernant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la traite des personnes, fondé sur un rapide bilan effectué par une communauté de pratique composée d'experts nationaux, régionaux et internationaux de la lutte contre la traite, d'universitaires et d'organisations non gouvernementales¹⁰. Les conclusions de cette étude ont été présentées lors de divers webinaires avec plusieurs parties prenantes dans le monde entier. L'Office a par la suite publié une analyse dans laquelle il a noté que les restrictions de voyage et de circulation liées à la pandémie de COVID-19 n'avaient pas mis un terme aux mouvements de personnes fuyant les conflits, aux violations des droits humains, à la violence et aux conditions de vie dangereuses, tandis que les conséquences économiques de la pandémie risquaient d'entraîner une augmentation des flux de trafic illicite en provenance des pays les plus touchés vers des destinations plus riches¹¹.

46. L'ONU DC a continué de publier le Rapport mondial biennal sur la traite des personnes, qui donne un aperçu des tendances et des flux de la traite des personnes aux niveaux mondial, régional et national. La quatrième édition a été publiée en janvier 2019. Le rapport est fondé sur les données recueillies au moyen d'un questionnaire envoyé aux États Membres chaque année. Les réponses fournies comprennent des informations officiellement enregistrées sur les affaires de traite, l'identification des victimes et des auteurs de la traite dans les différents pays.

B. Promouvoir et appuyer l'application du Protocole par la coopération technique

47. S'agissant de la coopération technique pour lutter contre la traite des personnes, l'ONU DC a fourni, en réponse aux demandes des États Membres, une expertise dans les grands domaines suivants : a) assistance législative ; b) mesures de justice pénale et coopération internationale ; c) collecte de données et recherche ; d) prévention et sensibilisation ; et e) protection et aide aux victimes. Pour aider les États Membres à prévenir et combattre la traite des personnes, il a mené des activités comprenant notamment un accompagnement et une coopération technique sur mesure, par l'intermédiaire du siège et des bureaux extérieurs d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes.

1. Assistance législative et élaboration de stratégies et de mesures de coordination nationales

48. L'ONU DC a continué de fournir aux États Membres une assistance législative ciblée pour les aider à élaborer une législation nationale efficace conforme aux exigences du Protocole relatif à la traite des personnes et à l'appliquer pleinement. Il a en outre réalisé des évaluations des besoins législatifs, appuyé la rédaction de textes de loi et fourni des orientations pour faciliter l'application effective du Protocole.

49. En 2018 et 2019, l'ONU DC a contribué à la révision de la législation sur la traite des personnes en Éthiopie. Il s'agissait d'apporter une aide lors de deux séances de rédaction, en juin et décembre 2018, organisées dans le cadre du Programme régional de l'ONU DC pour l'Afrique de l'Est pour la période 2016-2021 et du programme visant à assurer une meilleure gestion des migrations, financé par l'Union européenne, avec l'appui du Programme mondial contre la traite des personnes. Cet effort a abouti

¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/documents/Advocacy-Section/HTMSS_Thematic_Brief_on_COVID-19.pdf.

¹¹ www.unodc.org/documents/data-and-analysis/covid/Covid-related-impact-on-SoM-TiP-web3.pdf.

à l'adoption par l'Éthiopie, le 1^{er} avril 2020, de la Proclamation n° 1178/2020 sur la prévention et la répression de la traite des personnes et du trafic illicite de personnes.

50. L'ONU DC a fourni une assistance législative au Mali et au Sénégal pour la rédaction de nouvelles lois sur la traite des personnes, qui sont actuellement en passe d'être adoptées officiellement dans ces deux pays. Il a en outre soutenu l'élaboration de plans d'action nationaux pour le Mali et la République centrafricaine, ainsi que la création d'un comité national de coordination en République centrafricaine.

51. Tout au long de l'année 2019, l'ONU DC a appuyé la rédaction de modifications à la loi contre la traite des êtres humains en Zambie. En partenariat avec la Commission zambienne de développement du droit, il a organisé une réunion de révision de la législation et un atelier de rédaction de textes législatifs en juin et octobre 2019, respectivement. Les conclusions et les propositions des parties prenantes consultées ont été compilées et validées en décembre 2019 et la Commission a présenté le rapport et les projets de modification de la législation au Ministère zambien de l'intérieur en avril 2020.

52. Le 5 mai 2019, l'ONU DC a organisé un atelier consultatif d'une journée au Soudan sur la réforme législative en matière de traite, en coordination avec le Comité national de lutte contre la traite des êtres humains et le Centre soudanais pour la démocratie et le développement, une organisation non gouvernementale. Il s'agissait d'une analyse des cadres juridiques nationaux et internationaux ainsi que d'une analyse comparative de la loi soudanaise de 2014 contre la traite des êtres humains et des instruments régionaux et internationaux.

53. À la suite de la participation de deux fonctionnaires du Ministère de la justice du Sud-Soudan à un séminaire régional de préadhésion à Vienne en septembre 2018, l'ONU DC a organisé, en mai 2019, un atelier national de préadhésion sur la Convention contre la criminalité organisée et ses protocoles à l'intention de 30 hauts fonctionnaires sud-soudanais de différents ministères.

54. L'ONU DC a apporté une aide à la Libye et à l'Algérie en organisant des ateliers législatifs dans ces pays, en mars et juin 2019, respectivement. Il a continué de fournir une analyse de fond alors que le projet de loi libyen et les règlements d'application continuent à prendre forme.

55. L'ONU DC a également apporté une aide à la modification de la législation contre la traite en Inde en organisant deux consultations législatives et en formulant des recommandations et des propositions détaillées dans le cadre de la révision en cours du projet de loi contre la traite d'êtres humains de 2018, pour qu'il soit plus complet, tienne compte des questions de genre et repose sur une approche centrée sur la victime et fondée sur les droits de la personne.

56. En mai 2019, l'ONU DC a facilité une réunion binationale entre la Commission permanente multisectorielle péruvienne contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants et le Conseil plurinational contre la traite et le trafic illicite de personnes de l'État plurinational de Bolivie. Lors de cette réunion, la feuille de route binationale 2017-2018 a été examinée et celle pour la période 2019-2020 a été approuvée¹².

57. L'ONU DC a continué de fournir une assistance législative à la Colombie et à la République dominicaine. En République dominicaine, l'Office a facilité de larges consultations auprès des institutions nationales, des organismes internationaux et de la société civile pour obtenir des contributions à l'appui de l'élaboration d'une nouvelle loi contre la traite, une première ébauche étant actuellement établie par le Ministère dominicain des affaires étrangères. Au cours de la période considérée, l'ONU DC a appuyé l'élaboration, en Colombie, de directives techniques visant à prêter assistance aux enfants victimes de la traite ainsi que la diffusion de ces directives dans les domaines prioritaires. Dans ce pays, il continue de soutenir le

¹² Voir www.unodc.org/bolivia/es/La-UNODC-apoyo-la-realizacion-de-la-Reunion-Binacional-de-Peru-y-Bolivia-contra-la-trata-de-personas.html.

processus de création d'un mécanisme national d'orientation pour les affaires de traite des personnes à des fins de travail forcé, en coordonnant les efforts avec les inspecteurs du travail du Ministère colombien du travail et le Bureau du Procureur général.

58. Au Pakistan, dans le cadre de GLO.ACT en Asie et au Moyen-Orient, l'ONU DC a mené un vaste travail de sensibilisation en associant régulièrement des sénateurs et des membres de l'Assemblée nationale, ce qui a abouti à l'adoption de la loi de 2018 sur la prévention de la traite des personnes. Cette loi protège les droits des victimes de la traite d'êtres humains et habilite les services de détection et de répression à poursuivre efficacement les groupes criminels organisés qui perpétuent ce type de criminalité et en tirent profit. Conformément à la nouvelle législation élaborée par le Service fédéral d'enquêtes pakistanais avec l'aide de l'ONU DC, de longues peines de prison et des amendes substantielles peuvent être infligées aux trafiquants, aux passeurs et à leurs complices.

59. En Malaisie, l'ONU DC contribue actuellement à l'élaboration du troisième plan d'action national contre la traite des personnes, pour la période 2021-2025.

2. Renforcement des mesures de justice pénale

60. L'ONU DC a également continué de dispenser une formation aux praticiens de la justice pénale en Libye afin de renforcer les capacités des agents des services de détection et de répression et des procureurs libyens pour lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants. À cette fin, un atelier de trois jours a été organisé en Tunisie en février 2019 à l'intention de 19 agents des services de détection et de répression et procureurs libyens.

61. L'ONU DC a continué de renforcer les capacités des autorités soudanaises pour lutter contre la traite des personnes. Ainsi, du 17 au 21 mars 2019, en coopération avec l'Institut des sciences judiciaires et juridiques, le premier programme pilote de formation reposant sur des procès fictifs a été mené, en vue de renforcer les capacités des officiers de police, des procureurs et des avocats de la défense à mener des enquêtes et des procédures pénales. Ce programme a permis aux participants d'apprendre les principes applicables en matière d'audition de témoins, d'entretien avec les victimes et d'interrogatoire des délinquants.

62. Des méthodes de formation reposant sur des procès fictifs fondés sur des scénarios de cas réels et des exercices de simulation interactifs ont été présentées dans plusieurs États d'Afrique du Nord, notamment un exercice organisé au Maroc en juillet 2019, qui a rassemblé 29 participants venus de l'ensemble du pays, représentant les enquêteurs de police, les procureurs et les juges, ainsi qu'un atelier de cinq jours organisé en Algérie en février 2020, axé sur les cas transnationaux, et un atelier organisé en Égypte en mars 2020 à l'intention des fonctionnaires des services de justice pénale.

63. Au cours de la période considérée, l'ONU DC a également mené des activités de renforcement des capacités et dispensé des formations à l'intention des services de détection et de répression et des autorités judiciaires en Algérie, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Égypte, en Gambie, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Liberia, au Mali, en Mauritanie, au Maroc, au Niger, au Sénégal et au Sud-Soudan, notamment pour améliorer les compétences des agents des services de détection et de répression en matière de détection de la traite des personnes et d'enquête.

64. En février 2020, l'ONU DC a soutenu une opération de police visant à démanteler un réseau de trafiquants opérant dans l'est de la Côte d'Ivoire. Avant l'opération, l'ONU DC a organisé une formation préparatoire d'une journée à l'intention de 32 agents des services de détection et de répression sur les enquêtes relatives à la traite des personnes, notamment sur l'obtention de preuves, l'identification des victimes et l'aide à leur apporter et la planification des opérations. L'opération sur le terrain, qui s'est déroulée du 4 au 8 février 2020, a fait intervenir 49 agents de différents services de détection et de répression (l'unité de lutte contre

la criminalité transnationale et les forces de sécurité locales), ainsi que des services sociaux et d'organisations non gouvernementales. En conséquence, 153 victimes potentielles ont été identifiées, dont 15 femmes (2 Ivoiriennes et 13 Nigériennes) victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et 138 enfants (9 filles et 129 garçons) victimes de travail forcé, de servitude domestique et d'autres formes d'exploitation. Deux trafiquants présumés (1 Nigérienne et 1 Ivoirien) ont été arrêtés par la police. À la suite de l'opération de police, des lignes directrices et des procédures opératoires normalisées ont été élaborées par l'ONUSUDC à l'intention des services de détection et de répression de Côte d'Ivoire, de Gambie, du Mali, du Niger et du Sénégal. Ces lignes directrices permettront aux services de détection et de répression de demander l'aide de l'ONUSUDC pour préparer et organiser des réunions opérationnelles et/ou des ateliers techniques.

65. Au Malawi, l'ONUSUDC a contribué au sauvetage de centaines de victimes de la traite. Il a créé deux organes de coordination interinstitutions qui ont identifié 228 victimes (dont 46 victimes identifiées par le Comité contre la traite des personnes du District de Phalombe et 128 victimes par le Comité contre la traite des personnes du District de Mchinji). En mars 2020, le Ministère de la sécurité intérieure a informé l'ONUSUDC que le Malawi allait reproduire ces structures de coordination dans les 29 autres districts du pays.

66. En outre, l'ONUSUDC s'est associé à des organismes de formation judiciaire et policière en Inde et à Sri Lanka pour former près d'une centaine d'officiers de justice et d'une cinquantaine de fonctionnaires de justice pénale en utilisant une méthodologie mise au point par ses soins reposant sur des procès fictifs. En Inde, en collaboration avec l'Académie judiciaire de Chandigarh, une formation a été dispensée à plus d'une cinquantaine d'officiers de justice et d'une cinquantaine d'acteurs de la justice pénale du Rajasthan chargés de la lutte contre la traite des êtres humains, dont des procureurs et des policiers de l'Autorité des services juridiques de l'État du Rajasthan et de l'Académie de police du Rajasthan. La formation a été dispensée au moyen d'un exercice de simulation en salle d'audience visant à tenir des délibérations concernant une affaire, élaboré sur la base d'un cas réel de traite d'êtres humains en Inde et tenant compte de diverses dispositions du Code pénal indien et d'autres textes pertinents. À Sri Lanka, l'ONUSUDC s'est associé à l'Institut des juges pour dispenser une formation reposant sur des procès fictifs à 36 juges (31 hommes, 5 femmes) en utilisant un scénario de simulation de cas élaboré sur la base d'une analyse approfondie d'un dossier réel de traite des personnes à Sri Lanka. Dans le prolongement de l'assistance fournie par l'ONUSUDC, l'Institut des juges s'est déclaré favorable à la poursuite de cette coopération afin d'intégrer la méthode dans ses programmes de formation.

67. En Malaisie, l'ONUSUDC a soutenu la création d'une équipe spéciale d'enquête conjointe sur la traite des personnes mise en place par le Ministère de l'intérieur. En janvier 2019, le mandat de l'équipe spéciale a été prolongé de trois ans. Le personnel des services de détection et de répression a bénéficié d'une formation aux enquêtes sur la traite des personnes reposant sur une approche centrée sur la victime et fondée sur les droits de la personne.

68. Enfin, en mars 2019, l'ONUSUDC a aidé l'État plurinational de Bolivie à renforcer les enquêtes et les poursuites relatives à la traite de personnes en utilisant une méthodologie reposant sur des procès fictifs pour former les autorités nationales dans le cadre d'une initiative de formation des formateurs. Ont participé à cette formation 105 fonctionnaires représentant divers secteurs des institutions nationales concernées.

3. Promotion de la coopération internationale

69. L'ONUSUDC a fourni une assistance technique et a facilité la négociation et l'élaboration d'accords judiciaires bilatéraux, notamment en matière d'extradition, de transfèrement des personnes condamnées et d'entraide judiciaire, entre l'Italie et le Mali et l'Italie et le Niger, afin de renforcer la coopération internationale dans la lutte

contre la criminalité transnationale, y compris la traite des personnes et le trafic de migrants. Les deux cycles de négociations ont eu lieu à Rome du 26 février au 1^{er} mars et du 2 au 5 juillet 2019.

70. En outre, dans le cadre de l'initiative des magistrats de liaison, l'ONU DC soutient le déploiement de deux magistrats de liaison nigériens - un en Italie et un en Espagne - afin de renforcer la coopération judiciaire internationale entre les pays d'Afrique de l'Ouest et les pays européens dans les affaires de traite des personnes, de trafic de migrants et d'autres formes de criminalité connexes. Les magistrats de liaison servent d'interface entre les autorités centrales nationales du pays de déploiement et du pays hôte, sur la base de l'article 18 de la Convention contre la criminalité organisée. En établissant une ligne de communication directe entre deux autorités centrales, les magistrats de liaison facilitent l'échange mutuel d'informations et la transmission des demandes d'entraide judiciaire, donnent des conseils juridiques et sollicitent un suivi rapide des affaires. À ce jour, les magistrats de liaison ont travaillé sur 44 dossiers, 35 demandes d'entraide judiciaire et commissions rogatoires ont été envoyées, plusieurs enquêtes ont été ouvertes et un suspect a été arrêté en décembre 2019. Dans le cadre de cette initiative, un magistrat de liaison nigérien devrait être déployé en Italie au quatrième trimestre 2020.

71. En février 2020, l'ONU DC, en coopération avec le Département des droits humains de la Ligue des États arabes, a organisé au Caire un atelier régional sur les mesures prises aux échelles nationale et régionale pour lutter contre la traite des personnes dans la région arabe. L'atelier a réuni 53 fonctionnaires et experts de haut niveau de 16 États Membres arabes, ainsi que d'organisations régionales, d'organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile.

72. En novembre 2019, l'ONU DC a soutenu l'organisation d'un forum régional aux fins de l'échange de connaissances et de la coopération entre les organes nationaux de coordination chargés de lutter contre la traite des personnes et le trafic de migrants le long des routes migratoires de la Méditerranée centrale et occidentale afin de renforcer la coopération et la coordination entre les comités nationaux de coordination de différents pays africains, notamment par l'échange de connaissances, d'informations et de meilleures pratiques.

73. En avril 2019, l'ONU DC a organisé au Maroc une réunion sous-régionale de 28 fonctionnaires gouvernementaux du Mali, du Maroc et du Niger afin de renforcer la coopération judiciaire et policière internationale en matière de traite des personnes et de trafic de migrants et de promouvoir la mise en place d'accords d'échange d'informations. En octobre 2019, il a organisé, au Maroc également, un atelier régional de formation sur la coopération internationale et l'entraide judiciaire pour renforcer les compétences et les capacités des fonctionnaires des services de justice pénale d'Égypte, de Libye, de Tunisie, d'Algérie et du Maroc afin qu'ils puissent collaborer efficacement pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic de migrants, et examiner les difficultés qui se posaient en matière de coopération internationale.

74. Dans les Amériques, l'ONU DC continue de soutenir le Réseau ibéro-américain de procureurs spécialisés dans la lutte contre la traite des personnes. Il a notamment appuyé l'organisation d'une réunion à Santa Cruz de la Sierra (État plurinational de Bolivie) du 19 au 21 février 2020 visant à mieux faire comprendre les phénomènes criminels dans la région par l'échange d'informations de fond. À la suite de cette réunion, un groupe de travail a été créé au sein du Réseau en 2020 afin de renforcer la réponse de la justice pénale à la traite des personnes dans le contexte des mouvements migratoires mixtes. L'ONU DC a été invité à faciliter le fonctionnement du groupe de travail en fournissant une assistance technique dans le cadre de son initiative régionale TRACK4TIP (Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking within migration flows).

4. Collecte de données et travaux de recherche

75. Au Soudan, l'ONUDC a continué de renforcer ses efforts de collecte et d'analyse des données. Par exemple, du 4 au 6 février 2019, il a organisé à l'intention des autorités soudanaises compétentes un atelier de formation sur la collecte, l'analyse et la communication de données sur la traite des personnes, en coopération avec l'Institut des sciences judiciaires et juridiques. L'accent a été mis sur l'importance de signaler la source des informations fournies, le rôle des points focaux et l'importance de fournir des métadonnées pour garantir la transparence des informations. Les participants ont également appris comment utiliser les cas de traite des personnes ayant fait l'objet d'une enquête et signalés par les autorités locales pour le questionnaire et comment les convertir en une base de données.

76. Au Niger, l'ONUDC a fourni une assistance technique pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'un système national de collecte de données et de statistiques sur la traite des personnes et le trafic de migrants. Un premier atelier sur les outils et les méthodes de collecte de données s'est tenu en juin 2019. Depuis janvier 2020, l'ONUDC soutient l'Agence nationale nigérienne de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants au moyen de réunions régulières avec des acteurs nationaux et non gouvernementaux, dans le but de sensibiliser à l'importance de la collecte de données. Un premier atelier de consultation sur les principaux indicateurs et variables à inclure dans un outil national de collecte de données aura lieu en août 2020.

77. En décembre 2019, dans le cadre de GLO.ACT en Asie et au Moyen-Orient, l'ONUDC a organisé à Lahore (Pakistan) un atelier de formation de deux jours sur la collecte de données, la gestion, la recherche et les compétences analytiques à l'intention du Service fédéral d'enquêtes et de la police du Pendjab. Dans le cadre de son programme de restructuration interne, le Service fédéral d'enquêtes avait mis en place plusieurs cellules de lutte contre la traite des êtres humains au début de 2019. L'atelier a été l'occasion de soutenir les nouveaux membres du personnel travaillant dans ces cellules et de veiller à ce que les données soient collectées et analysées de manière normalisée.

5. Prévention de la criminalité et sensibilisation

78. Dans le cadre de la campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains, et conformément au thème de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains en 2019, intitulé « La traite des êtres humains : appelez votre gouvernement à agir », l'ONUDC a aidé plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest à sensibiliser les populations à la traite des personnes en organisant des activités à cet effet.

79. En Colombie, l'Office a apporté un appui technique et financier à la campagne nationale de prévention #EsoEsCuento (#NotReal), menée par le Bureau du Procureur général, qui a abouti à une augmentation de 166 % du nombre de cas détectés dans les zones où la campagne a été menée.

80. Au Kirghizistan, l'ONUDC, dans le cadre de GLO.ACT, s'est associé aux pouvoirs publics pour mener à bien, pour une deuxième année, la campagne « 100 jours contre la traite des personnes ». La campagne, qui est menée par des animateurs de mouvements de jeunesse avec le soutien d'organismes publics, est axée sur l'établissement de relations entre les autorités locales et la société civile. Forte du succès de cette approche, l'équipe GLO.ACT au Pakistan a adopté un modèle similaire lors de l'organisation d'une campagne nationale de sensibilisation du public. La campagne est non seulement devenue l'une des meilleures pratiques de l'ONUDC, mais a également abouti à l'adoption, par le Gouvernement kirghize, d'une stratégie de communication.

6. Protection et aide aux victimes

81. Au Malawi, des policiers formés par l'ONUDC ont secouru des victimes népalaises à Lilongwe et Blantyre, mené des enquêtes connexes et travaillé en

coordination avec l'ONUDC et les services de protection sociale pour fournir une assistance et un soutien adéquats aux victimes. En février 2019, la Police du Malawi a sauvé, à Lilongwe, trois Népalaises qui auraient été victimes de la traite organisée par des ressortissants indiens. En novembre 2019, les services de police du Malawi ont également sauvé six hommes népalais à Blantyre à la suite d'une alerte du Bureau de lutte contre la traite des êtres humains de la Police népalaise. Après le sauvetage, les policiers administrant les premiers secours ont appliqué les consignes générales et les dispositions du mécanisme national d'orientation lancé avec l'appui de l'ONUDC en juillet 2019 pour coordonner leur action avec celle des services sociaux et mettre les victimes présumées en sûreté dans des refuges avant qu'elles puissent rentrer au Népal. L'opération a été un exemple d'action bien coordonnée entre la police, les procureurs, les services sociaux et l'ONUDC.

82. En juin 2019, l'ONUDC a apporté son aide à un atelier national sur l'élaboration d'un mécanisme national d'orientation en Algérie en réalisant une évaluation de faisabilité et donnant un aperçu des conditions nécessaires pour établir un tel mécanisme afin d'identifier, de soutenir, de protéger et de promouvoir les droits des victimes de la traite.

83. En Égypte, en mars 2020, l'ONUDC a travaillé en collaboration avec le Comité national de coordination pour la prévention et la lutte contre la migration illégale et la traite des êtres humains afin d'organiser un atelier d'échange de connaissances sur la protection des personnes victimes de la traite et des migrants objet d'un trafic. L'atelier a été l'occasion pour différents pays disposant de mécanismes nationaux d'orientation perfectionnés, notamment le Bahreïn, la Grèce et la Jordanie, de mettre en commun des données d'expérience concrète.

84. Au Népal, dans le cadre de GLO.ACT en Asie et au Moyen-Orient, et en partenariat avec le Bureau du Procureur général, l'ONUDC a organisé une consultation de deux jours, suivie d'une session de rédaction de deux jours, afin d'élaborer des directives relatives à l'identification des victimes et des mécanismes nationaux d'orientation pour lutter contre la traite des êtres humains. Des représentants des pouvoirs publics, des organisations de la société civile et des forces de l'ordre ont tous participé à la consultation. Les directives ont été rédigées sur la base des normes internationales existantes et ont tiré parti de l'expertise de l'ONUDC dans de nombreuses recommandations. Un questionnaire détaillé permettant d'identifier les victimes de la traite a été élaboré à l'intention des gardes frontières, des enquêteurs, des procureurs, des autorités d'immigration, des ministères concernés et de la société civile, et sera diffusé en annexe des directives.

85. En mars et avril 2019, l'ONUDC, dans le cadre de GLO.ACT en Asie et au Moyen-Orient, a organisé cinq ateliers au Pakistan sur la traite des personnes, l'accent étant mis sur l'identification et la protection des victimes et l'assistance à leur apporter. Les ateliers visaient à assurer la coordination et la coopération entre les services de détection et de répression, les services sociaux et la société civile dans la lutte contre la traite des êtres humains. Au total, 105 participants ont assisté aux ateliers, qui se sont tenus à Lahore, Islamabad et Peshawar.

86. Depuis janvier 2020, l'ONUDC met en œuvre un projet visant à aider la Jordanie et le Liban à améliorer l'identification et l'orientation des victimes de la traite des êtres humains parmi les réfugiés et les personnes déplacées. L'objectif est de renforcer la résilience non seulement des victimes potentielles, mais aussi des communautés d'accueil, grâce à une meilleure coordination entre les fonctionnaires de la justice pénale, les autres acteurs de la lutte contre la traite et les responsables des interventions humanitaires. Des interventions dans le cadre de ce projet devraient avoir lieu en septembre et octobre 2020.

III. Conclusions

87. Pour promouvoir l'application du Protocole relatif à la traite des personnes, notamment en apportant une assistance technique aux États Membres et en favorisant la coopération interinstitutions, l'ONUSUDC a toujours recherché la participation active des parties concernées aux niveaux international, régional et national.

88. En dépit des progrès réalisés, la traite des personnes demeure un problème mondial urgent, qui fait des victimes et affecte toutes les régions. L'ONUSUDC continuera de promouvoir le Protocole sur la traite des personnes et d'en appuyer l'application, notamment en tenant dûment compte des préoccupations actuelles liées à la COVID-19, et travaillera conjointement avec les États Membres et les organisations internationales, la société civile et les victimes pour accroître l'efficacité de la lutte contre la traite des personnes sous toutes ses formes.
